

RELEVÉ 8

Montant pour études postsecondaires

RL-8 (2022-10)

Année Code du relevé N° du dernier relevé transmis

A- Montant pour études postsecondaires

B- Frais de scolarité ou d'examen

C- Dons de bienfaisance

Nom de famille, prénom et adresse de l'étudiant

Nom de famille

Numéro d'assurance sociale de l'étudiant

Code permanent de l'étudiant

Prénom

Nom et adresse de l'établissement d'enseignement

Appartement

Numéro

Rue, case postale

Appartement

Numéro

Ville, village ou municipalité

Rue, case postale

Province

Code postal

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Consultez le **Guide du relevé 8 (RL-8.G)** pour obtenir plus de renseignements sur la façon de produire le relevé 8.

REVENU
QUÉBEC



1 – Copie à retourner à Revenu Québec



150G ZZ 49534871

Relevé officiel – Revenu Québec
Formulaire prescrit

RELEVÉ 8

Montant pour études postsecondaires

RL-8 (2022-10)

Année Code du relevé N° du dernier relevé transmis

A- Montant pour études postsecondaires

B- Frais de scolarité ou d'examen

C- Dons de bienfaisance

Instructions et explications relatives aux cases du relevé 8

A Montant fixé en fonction du nombre de sessions que vous avez commencées dans l'année et que vous avez terminées. Si vous avez 18 ans ou plus à un moment de l'année, reportez ce montant à la ligne 4 de l'annexe S de votre déclaration de revenus. Si vous êtes âgé de moins de 18 ans tout au long de l'année, ce montant doit être reporté à la ligne 7 de l'annexe A de la déclaration de revenus de la personne dont vous êtes à la charge.

B Frais de scolarité ou d'examen qui incluent tous les frais obligatoires qui ont été payés à des fins éducatives. Ces frais donnent droit à un crédit d'impôt non remboursable au taux de 8 %. Consultez le guide de la déclaration de revenus à la ligne 398.

C Somme payée à titre de dons de bienfaisance. Consultez le guide de la déclaration de revenus à la ligne 395.

Note : Le relevé 8 est valide uniquement s'il est délivré par un établissement d'enseignement.

Numéro d'assurance sociale de l'étudiant Code permanent de l'étudiant

Nom et adresse de l'établissement d'enseignement

Nom de famille, prénom et adresse de l'étudiant



2 – Copie de l'étudiant
(Vous devez inclure ces données dans votre déclaration de revenus et conserver cette copie.)



150H ZZ 49534872

Relevé officiel – Revenu Québec
Formulaire prescrit

RELEVÉ 8

Montant pour études postsecondaires

RL-8 (2022-10)

Année

Code du relevé

N° du dernier relevé transmis

A- Montant pour études postsecondaires

B- Frais de scolarité ou d'examen

C- Dons de bienfaisance

Instructions et explications relatives aux cases du relevé 8

A Montant fixé en fonction du nombre de sessions que vous avez commencées dans l'année et que vous avez terminées. Si vous avez 18 ans ou plus à un moment de l'année, reportez ce montant à la ligne 4 de l'annexe S de votre déclaration de revenus. Si vous êtes âgé de moins de 18 ans tout au long de l'année, ce montant doit être reporté à la ligne 7 de l'annexe A de la déclaration de revenus de la personne dont vous êtes à la charge.

B Frais de scolarité ou d'examen qui incluent tous les frais obligatoires qui ont été payés à des fins éducatives. Ces frais donnent droit à un crédit d'impôt non remboursable au taux de 8 %. Consultez le guide de la déclaration de revenus à la ligne 398.

C Somme payée à titre de dons de bienfaisance. Consultez le guide de la déclaration de revenus à la ligne 395.

Note : Le relevé 8 est valide uniquement s'il est délivré par un établissement d'enseignement.

Numéro d'assurance sociale de l'étudiant

Code permanent de l'étudiant

Nom et adresse de l'établissement d'enseignement

Nom de famille, prénom et adresse de l'étudiant

